

Perspectives quant à l'accomplissement des tâches existantes et à l'élargissement décidé du mandat

Le mandat : rassemblement de la documentation

Avec l'augmentation continue du nombre de demandes, l'acquisition de nouveaux documents individuels permettant d'y répondre positivement prend de plus en plus d'importance. Comme, de toute façon, le SIR ne dispose pas de moyens financiers pour acheter des documents – bon nombre de ceux-ci ne sont d'ailleurs pas à vendre – la reprise des fonds s'effectue presque uniquement sous forme de duplication. Les discussions portant sur le fonds d'indemnisation des anciens travailleurs forcés entraînent une hausse rapide du nombre de services disposés à remettre des documents, surtout parce que cette mesure allait permettre pour la première fois à de nombreux intéressés de recevoir une indemnité. Ainsi, des services d'assurance sociale, par ex., sont désormais prêts, avec la recommandation du délégué à la protection des données personnelles, à mettre à disposition des copies des documents pouvant être utiles pour les vérifications.

Au printemps 2001, il fallut donc chercher de toute urgence une nouvelle solution pour acquérir un maximum de documents avec les moyens limités disponibles, tout en garantissant une reprise aussi facile que possible des informations dans la banque de données. Le SIR envisageait de remplacer les appareils de microfilms utilisés jusqu'alors par une technique simplifiant et accélérant le processus d'enregistrement proprement dit et permettant un transfert direct des dossiers numérisés dans les « archives électroniques ».

La procédure à choisir devait remplir les exigences suivantes :

- Saisie rapide et flexible de documents et dossiers de divers formats allant jusqu'à A3
- Enregistrement de registres et de matériel relié sans causer de dégâts
- Possibilité d'utilisation en Allemagne et à l'étranger, principalement sur place auprès de divers services d'archives
- Retouche du résultat de l'enregistrement pendant l'utilisation pour l'importation directe dans les archives électroniques du SIR
- Contrôle de qualité sur place
- Réalisation de copies de sécurité
- Possibilité de duplication pour l'indexation décentralisée, l'attribution de mots clé
- Minimisation du poids de transport (y compris supports de données)
- Prises de vue en couleur avec reproduction originale des couleurs

La caméra pour microfilms du SIR n'était plus utilisable pour les raisons suivantes :

- Le transport causait de nombreux problèmes lors de chaque mission (taille et poids)
- Les travaux consécutifs étaient ardues et exigeaient beaucoup de temps
- La qualité et la lisibilité des prises de vue réalisées ne pouvaient être vérifiées sur place.

A cette époque, il n'existait aucun appareil sur le marché, susceptible de remplir les critères mentionnés plus haut ou de se prêter à la numérisation de ce matériel documentaire :

- Les scanners à plat n'étaient pas utilisables pour des raisons de format et de poids, la numérisation de dossiers et de documents au format A3 n'étant pas possible avec ceux-ci.
- Les appareils photonumériques – qui auraient pu être employés pour scanner des dossiers et documents au format A3 – n'entraient pas ligne de compte, puisqu'ils ne sont pas transportables.
- Les scanners à alimentation automatique ne se prêtent absolument pas à la numérisation du matériel prévu (des dossiers par ex.).

Il fallut donc trouver une solution sur mesure, satisfaisant aux besoins du SIR, énumérés plus haut. Suite à une courte phase de spécification, il fut possible de mettre au point un système orienté sur les exigences générales en matière de numérisation de documents et optimisé pour les travaux spécifiques du SIR. Pour ce faire, une caméra numérique de pointe fut modifiée dans différents domaines (par ex. illumination, exposition, mémorisation de l'image) de sorte à pouvoir numériser des milliers de documents en fonctionnement continu.

Cette solution se base sur une caméra numérique à haute résolution, permettant d'enregistrer des documents jusqu'au format A3. A l'aide d'un logiciel de commande spécialement créé à cet effet, les images produites sont transférées sur un ordinateur portable et retouchées électroniquement (par ex. retournées automatiquement, illuminées etc.). Suite à cela, les images sont disponibles à des fins de contrôle de qualité et gravées immédiatement sur CD. Ces derniers sont repris

ultérieurement dans les archives électroniques du SIR avec les informations correspondantes d'indexation et les mots clé.

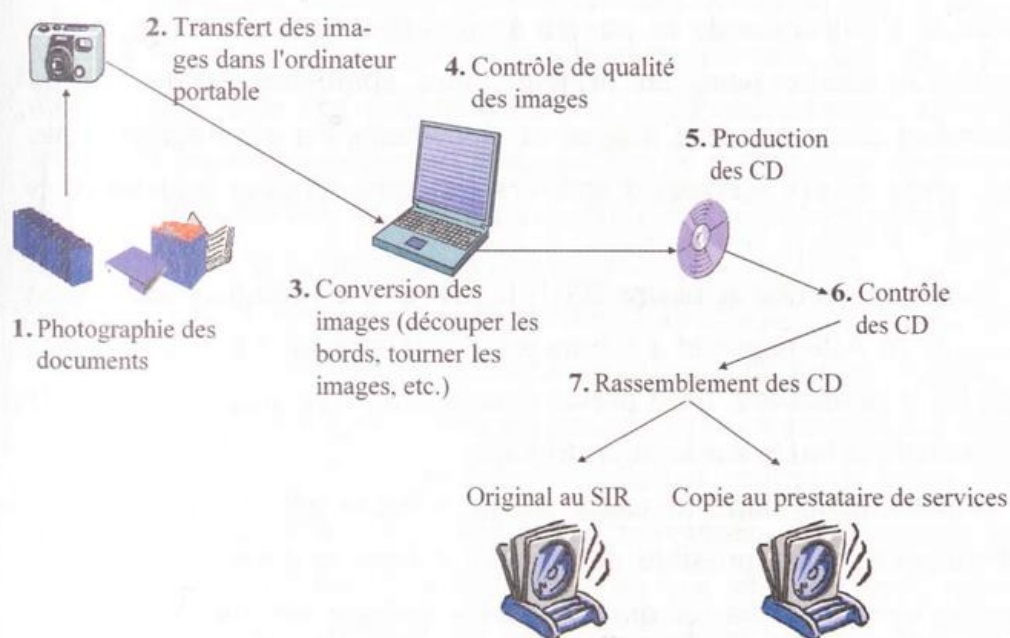


Illustration 12 : Acquisition numérique de documents

Les expériences faites lors de l'usage pratique montrent que les exigences sont tout à fait remplies.

Sur le plan financier, les économies suivantes découlent de cette procédure :

- La saisie des images requiert moins de temps et de personnel
- Certains travaux manuels consécutifs (développement, agrandissement, respect. scanning des images) ne sont plus nécessaires
- Les frais en matériel (plus besoin de films, ni de produits chimiques pour le développement) et de transport sont beaucoup moins importants.

En outre, la manipulation est beaucoup plus simple, puisque la commande d'exposition et le réglage de la distance se font désormais automatiquement. Deux sources d'erreurs survenant fréquemment lors de l'utilisation de la caméra à microfilms ont ainsi disparu. La solution décrite peut, en principe, être employée partout où un transfert électronique d'images de documents est envisageable, par ex. entre divers services d'archives ou entre services d'archives et tiers.

Depuis le second semestre 2001, le SIR utilise cette procédure avec succès en Allemagne et à l'étranger. Si les moyens financiers disponibles le permettent, il est prévu de se séparer sous peu totalement de la technique basée sur le microfilmage.

Actuellement, dans le cadre de la collecte active de nouveaux documents, il est possible de recevoir à Bad Arolsen env. 750 000 prises de vue par an (ce qui équivaut à quelque 300 ml.). Ce chiffre pourrait être beaucoup plus élevé si les ressources correspondantes étaient mises à disposition. Si ceci devait se réaliser, il faudra s'efforcer dans un proche avenir d'obtenir un maximum de documents contenant des noms qui ne sont pas encore enregistrés au SIR afin de satisfaire le mandat humanitaire, tant que les intéressés sont en vie.